



## Conseil d'administration – Année scolaire 2024-2025

Procès-verbal de la séance du 24.04.2025

NOM - PRENOM	QUALITE	Présents	Excusés	Absents
<b>Equipe de direction</b>				
MME ZUGMEYER Delphine	Provisure par intérim	X		
Mme WAGNER Magalie	Provisure-adjointe	X		
Mme FIMBEL Catherine	Adjointe gestionnaire	X		
Mme BIENAIME Raphaëla	CPE	X		
Mme LASEK Sandrine	DDFPT	X		
<b>Représentants des collectivités</b>				
Mme ULRICH-MALLET Odile	Conseillère Région Grand Est	X		
Mme LEHRY Christelle	Conseillère Régionale		X	
Mme HUTSCHKA Catherine	Représentante de la CAC			X
Mme SCHWOB Frédérique	Représentante de la ville de Colmar		X	
<b>Personnalités qualifiées</b>				
M. LAMBERT Philippe	Président du comité départemental de cyclisme			X
<b>Représentants des personnels enseignants et d'éducation</b>				
M. WEBER Marc	Enseignant	X		
Mme KIENLEN Marie-France	Enseignante	X		
M. SIGRIST Arnaud	Enseignant	X		
Mme SPENLE Catherine	Enseignante	X		
M. SCHUBNEL Julien	Enseignant	Suppléé par Mme TOULOUZE		
Mme ROUSSELEAU Charlotte	Assistante d'Education	Suppléée par Mme KIMMICH		
M. QUIETI Frédéric	Enseignant			X
<b>Représentants des personnels ATOSS</b>				
M. CALLULLIER Thierry	ATTEE	X		
Mme VLESIK Sylvie	ATOSS	X		
Mme METTLER Christine	ATTEE	X		
<b>Représentants des parents d'élèves</b>				
Mme MALFARA Laetitia	Liste indépendante	Suppléée par M. LOEGEL Frédéric		
Mme JENDOUBI Chadia	Liste indépendante	X		
Mme RUE Delphine	Liste indépendante	Suppléée par Mme FREY Claire		
Mme ULRICH Claire	Liste indépendante	Suppléée par Mme CASHIN		
M. KILLE Matthieu	Liste indépendante	Suppléée par Mme CLAUSS		
<b>Représentants des élèves</b>				
Mme HAZOUME Jeanne (1 <sup>ère</sup> 01)	Elève			X
Mme WACK Emeline (1 <sup>ère</sup> 06)	Elève	X		
M. FARHI Yacine (1 <sup>ère</sup> 06)	Elève	X		
Mme FAETIBOLT Anja (TG05)	Elève			X
M. MONACHELLO Massimo (DCG3)	Elève			X
<b>Personnes Invitées</b>				
Mme VUARCHET Béatrice	DDFPT			X
Mme SPIRI Corinne	Provisure ordonnatrice			X
M. PETITGENAY Vincent	Agent comptable	X		

Sur invitation individuelle électronique en date du 1<sup>er</sup> Avril 2025 le conseil d'administration N° 5 s'est tenu en présentiel sous la présidence de Mme Delphine ZUGMEYER, provisoire par intérim. Le quorum étant atteint (16 personnes), la séance est ouverte à 17h51.

Madame Zugmeyer souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre le Conseil d'Administration.

Sont à l'ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 Mars 2025

**I – Affaires pédagogiques**

- 1- Calendrier de fin d'année
- 2- Calendrier des périodes de formation en milieu professionnel 2025-2026

**II – Affaires administratives et financières**

- 1- Compte financier 2024
- 2- Affectation du résultat année 2024
- 3- Suspension des cours déclenchant les remises d'ordre
- 4- Affectation de 2 subventions
- 5- Prise en charge financière de l'achat des équipements de protection individuelle
- 6- Frais de représentation – 10 ans d'Abibac le 20 juin 2025
- 7- Affectation d'une subvention : 1 440 € de prime compensatoire internat

**Secrétaire de séance**

Le secrétariat sera effectué par Madame Wagner.

X Vote à mains levées /  bulletins secrets : X Validé  Refusé  Nouvelle instruction  
Pour : 22 Abstention : Contre :

**Approbation du PV CA du 13.03.2025**

Madame Zugmeyer rappelle l'objet du CA précédent, demande s'il y a des questions avant de passer au vote.

X Vote à mains levées /  bulletins secrets : X Validé  Refusé  Nouvelle instruction  
Pour : 22 Abstention : Contre :

**I. Affaires pédagogiques**

**1 – Calendrier de fin d'année**

- L'arrêt des notes : Lundi 26 mai 2025.
- Session de remplacement : semaine 21 (à partir du 19 mai)
- Fin des cours BTS : vendredi 9 mai 2025 à 17h30 pour les BTS 2<sup>ème</sup> année / 23 mai pour les premières années (CCF en BTS SIO en juin + SOS BTS)
- Fin des cours DCG : Mercredi 14 mai 2025 à 17h30.
- Fin des cours voie GT : Vendredi 6 juin 2025 à 17h30.
- Grand oraux blancs : du 5 au 11 juin 2025
- La séquence d'observation en milieu professionnel : du 16 au 27 juin 2025.
- L'inscription en première et en terminale GT au lycée C. Sée : du 02 au 6 juin 2025.
- Conseil d'administration : Mardi 24 juin 2025
- Début des vacances d'été : Vendredi 04 juillet 2025
- Fermeture du lycée au public : Vendredi 11 juillet à 16h00.

Les professeurs restent à disposition de l'établissement durant toute la durée des périodes d'examen ce qui inclut toutes les missions afin d'assurer le bon déroulement des examens (surveillances des épreuves, interrogations orales, et pratiques, correction des copies et réunions d'entente et délibérations).

Les professeurs qui le souhaitent et qui ne sont pas de préparation au grand oral pourront proposer aux élèves des ateliers de révision à partir du 10 juin 2025.

Les professeurs peuvent être convoqués jusqu'au 9 juillet 2025 pour les épreuves du second groupe du bac et les délibérations.

## 2 – Calendrier des périodes de formation en milieu professionnel 2025-2026

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide les dates des PFMP - année 2025/2026.

Le stage d'observation de seconde est d'une durée de 15 jours.

X Vote à mains levées /  bulletins secrets : X Validé  Refusé  Nouvelle instruction  
 Pour : 22 Abstention : Contre :

## II - Affaires administratives et financières :

18H15 Mme ULRICH MALLETT et Mme CASHIN quittent la séance.

### 1 – Compte financier 2024

Mme Fimbel présente le rapport du côté de l'ordonnateur.

Le montant total de dépenses s'élève à 1 150 607,91 et celui des recettes à 1 176 229,30.

Question de M. Sigrist sur l'amortissement ALO : à quoi correspond la somme non neutralisée ?

Mme Fimbel : à des biens acquis sur fonds propres, avec prélèvement sur fonds de réserve.

M. Petitgenay : selon le plan d'amortissement voté par le C.A. le 9 février 2023.

Mme Fimbel : l'augmentation conséquente du montant des amortissements est principalement dû à l'acquisition du piano.

M. Sigrist : le déficit 2024, si on enlève le piano, il n'y en a pas ? Pourquoi l'ALO est-il déficitaire ?

Mme Fimbel : la viabilisation a fortement augmenté (énergie). Il y a des lignes déficitaires, notamment en raison de l'inflation du prix du papier et de l'encre.

M. Petitgenay : des prélèvements sur fonds de réserve sont effectués au cours de l'année budgétaire afin de financer les lignes déficitaires. A partir du moment où on le consomme, les fonds de réserve compensent le déficit

Mme Fimbel : le montant se trouve page 3.

M. Petitgenay présente son analyse financière au niveau de l'agent comptable.

M. Sigrist : demande à quoi correspondent les 521 559,04 euros d'encaissement concernant la vente de biens ou prestations de services

M. Pettigenay : répond qu'il concerne l'encaissement des tickets cantine et des voyages scolaires

M. Sigrist déplore que le C.A. n'ait pas reçu le document en amont de la réunion.

M. Petitgenay est d'accord et le note.

Les éléments du compte financier, le résultat de l'exercice 2024 et le rapport de l'ordonnateur ont été transmis avec l'ordre du jour.

L'analyse du comptable n'est pas obligatoirement transmise.

M. Sigrist déplore que les documents soient moins riches que par le passé.

M. Petitgenay : encore une fois, ce que je vous présentais n'émanait pas du ministère. De la part du ministère, nous n'avons rien.

X Vote à mains levées /  bulletins secrets : X Validé  Refusé  Nouvelle instruction  
Pour : 20 Abstention : Contre :

Le conseil d'administration approuve le compte financier 2024 à l'unanimité.

## 2 – Affectation du résultat année 2024

Il est proposé une affectation de l'intégralité de ce résultat sur le compte 10681.

M. Sigrist : pourquoi ce choix ?

Mme Fimbel : si jamais il y a besoin d'alimenter le fonds SRH, en raison d'une augmentation des denrées alimentaires, par exemple, on pourra toujours faire un prélèvement sur fonds de roulement car les fonds de roulement est totalement fongible.

X Vote à mains levées /  bulletins secrets : X Validé  Refusé  Nouvelle instruction  
Pour : 20 Abstention : Contre :

Le conseil d'administration approuve l'affectation du résultat de l'année 2024 de 25 621,39 €.

## 3 – Suspension des cours déclenchant les remises d'ordre

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide les dates de suspension de cours déclenchant les remises d'ordre.

Dates comptant pour les remises d'ordre :

Secondes : vendredi 6 juin 2025 au soir.

Premières et Terminales : vendredi 6 juin 2025 au soir (sauf les jours des examens le cas échéant)

Etudiants post-bac

Classe BTS MCO 2 : vendredi 9 mai 2025 au soir

Classe BTS MCO 1 : vendredi 16 mai 2025 au soir

Classe BTS CG 2 : vendredi 9 mai 2025 au soir

Classe BTS CG 1 : vendredi 23 mai 2025 au soir

Classe BTS SIO 2 : vendredi 9 mai au soir

Classe BTS SIO 1 : vendredi 23 mai 2025 au soir

Classe DCG 1 : mercredi 14 mai 2025 au soir

Classe DCG 2 : mercredi 14 mai 2025 au soir

Classe DCG 3 : mercredi 14 mai 2025 au soir

Classe DCGA : mercredi 14 mai 2025 au soir

Ces dates sont susceptibles de modification, notamment en fonction de l'évolution pandémique ou d'autres risques.

Le principe général de la remise d'ordre s'appliquera à l'ensemble des élèves et des étudiants demi-pensionnaires au forfait à partir de la date d'arrêt des cours les concernant. Cette remise d'ordre est accordée de plein droit, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire que la famille en fasse la demande. Les familles doivent au préalable payer la totalité du forfait pour le troisième trimestre. Elles seront remboursées début juillet, à la fin du trimestre pour les élèves qui quittent l'établissement afin de pouvoir effectuer la constatation de la réalité du nombre de repas effectivement consommés. Il est toujours possible de déjeuner au ticket.

X Vote à mains levées /  bulletins secrets : X Validé  Refusé  Nouvelle instruction  
Pour : 20 Abstention : Contre :

19H00 Yacine FAHRI quitte la séance.

#### **4 – Affectation de 3 subventions**

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide l'affectation de deux subventions

Les membres du CA valident l'affectation de 3 subventions :

rectorat de Strasbourg pour 1 330 € - échange Bösüm (Mme Steffen) -

rectorat de Strasbourg pour 1 400 € - échange Niederbronn (tiers lieu) ( Mme Seidack)

région grand est pour 1 440 € - prime compensatoire à l'internat – 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2024/2025

X Vote à mains levées /  bulletins secrets : X Validé  Refusé  Nouvelle instruction  
Pour : 19 Abstention : Contre :

#### **5 – Prise en charge financière de l'achat des équipements de protection individuelle**

EPI : Les membres du CA autorise la prise en charge financière sur le budget du lycée Camille Sée de l'achat des équipements de protection individuels pour les agents de laboratoire.

Le montant pris en charge sera limité de 50 € au maximum par agent et par année.

Le chef d'établissement validera la nécessité de l'achat en fonction du taux d'usure des équipements.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la prise en charge financière de l'achat des équipements de protection individuels (EPI)

M. Sigrist : est-ce que 50 euros suffisent ?

M. Fimbel : oui, la demande concerne l'achat d'une blouse pour chaque agent de laboratoire

M. Sigrist : pourquoi y a-t-il besoin d'un acte ?

M. Petitgenay : il faut informer le C.A. que l'employeur, à savoir le rectorat de strasbourg, ne prend pas en charge les frais qui devraient lui incomber et qui sont alors assumés par l'établissement.

Mme Kimmich : il n'y a rien de prévu pour les professeurs ?

Mme Fimbel : la demande que j'ai eue concerne les agents de laboratoire

X Vote à mains levées /  bulletins secrets : X Validé  Refusé  Nouvelle instruction  
Pour : 19 Abstention : Contre :

#### **6 – Frais de représentation – 10 ans d'Abibac le 20 juin 2025**

Sur le fondement de l'article 7-1 du décret du 3 juillet 2006 modifié le conseil d'administration décide, considérant la situation particulière relative aux festivités des 10 ans de l'Abibac, de déroger aux forfaits standards de remboursement des frais de déplacement de Francfort à Colmar et fixe un montant forfaitaire de remboursement des frais de M. Köhler (personnalité invitée par le lycée pour assister aux cérémonies) de 120€ la nuitée (du 19 au 20 juin 2025) et de 30€ pour les repas non pris en charge par le lycée Camille Sée (dîner du 19 juin et déjeuner du 20 juin 2025).

Les frais de transport seront remboursés au tarif réel 2<sup>nde</sup> classe de la Deutsche Ban ou de la SNCF.

Dans l'hypothèse où l'établissement prendrait directement en charge tout ou en partie des frais de transport, hébergement ou repas, les montants de prise en charge devront être inférieurs ou équivalents aux montants ci-dessus arrêtés. Néanmoins cela n'ouvrira pas droit à des versements complémentaires à M. Köhler au titre d'un remboursement forfaitaire pour les factures directement acquittées par l'établissement. Le remboursement forfaitaire ne vaudra que pour les avances faites par M. Köhler.

Le montant total pris en charge sera imputé sur les frais de représentation du lycée.

X Vote à mains levées /  bulletins secrets : X Validé  Refusé  Nouvelle instruction  
Pour : 19 Abstention : Contre :

L'ordre du jour étant épuisé, la proviseure remercie le service de gestion et Mme Fimbel. La proviseure met fin à la séance à 19h18 et invite les représentants du CA au verre de l'amitié.

La présidente du CA,  
  
Delphine ZUGMEYER

La secrétaire de séance,

  
Magalie WAGNER